



Certificat de décès avec cause

Par **Alex29**, le **28/08/2018** à **02:03**

Bonjour, Mon père est décédé en 2007, à la maison, d'une crise cardiaque et il avait souscrit une assurance. Cette assurance me demande le certificat de décès avec la mentions "mort naturelle". Le problème est que ma mère n'a jamais été assidue dans le rangement des papiers donc elle ne trouve pas ce document (ne sait même pas si elle l'a eu). Nous ne connaissons pas le nom du médecin qui a certifié le décès, je ne connais pas le nom du médecin traitant de mon papa ni même s'il en avait un. Je sais que je m'y prend tard mais je n'avais que 14 ans quand c'est arrivé et je suis tombé sur la lettre de l'assurance récemment en rangeant des boites dans un garage. Auriez vous des pistes pour que je puisse me procurer ce papier ? Je ne voudrais pas que mon père ai fait une telle démarche dans le vent. Merci de votre aide, bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2018** à **07:23**

Bonjour, Avec si peu d'information, votre assurance ne couvrira pas d'autant qu'il y a prescription au bout de 2 ans. Je pense que les archives de l'Etat Civil de la mairie où le décès a été enregistré, ont peut-être quelque chose, mais sans certitude.

Par **chaber**, le **28/08/2018** à **07:40**

bonjour [citation] Avec si peu d'information, votre assurance ne couvrira pas d'autant qu'il y a prescription au bout de 2 ans. [/citation] Si l'action est engagée par le bénéficiaire, le délai de prescription qui s'applique est de 30 ans à partir du décès de l'assuré.

<https://www.assurland.com/assurance-blog/infos-pratiques-assurance/quel-delai-de-prescription-en-assurance-vie.html>